

L'ÈRE MODERNE

Entre 1947 et 1970, les Canadiens ne peuvent adresser leur demande que par la poste et qu'à Ottawa. Les exigences sont très simples et les requérants déclarant être Canadiens de naissance n'ont pas à fournir de preuve.

En moins de quelques années, cependant, le nombre des passeports perdus ou volés augmente, signe qu'il faut rendre les règlements plus sévères. Le choc causé par l'énorme couverture de presse suivant l'assassinat de Martin Luther King Jr., dont le meurtrier, James Earl Ray, a échappé à une arrestation en voyageant après avoir obtenu frauduleusement un passeport canadien, fait valoir la nécessité de changements.

En 1969, la Commission royale d'enquête sur la sécurité recommande la mise en oeuvre de règlements beaucoup plus stricts. Elle donne également son appui aux projets d'ouverture de bureaux régionaux de passeports dans toutes les régions du Canada pour mieux desservir le public. En 1970, trois bureaux régionaux ouvrent leurs portes à Montréal, Toronto et Vancouver, afin de recevoir et de traiter les demandes déposées en personne. Il y a maintenant au Canada 28 bureaux qui traitent plus de 80 p. 100 du million et quart de passeports canadiens émis chaque année.

Les passeports lisibles à la machine, adoptés au Canada en 1985, suivent les normes établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le nouveau livret est plus petit et les renseignements sur le porteur, sa photographie de même que les détails requis sont dorénavant laminés pour éviter toute manipulation. De plus, les détails du passeport sont formatés de manière à pouvoir être lus par cette machine spéciale installée aux points de vérification.

En 1991, de nouvelles mesures de sécurité sont apportées au passeport canadien et on met en oeuvre des exigences de traitement plus sévères. En 1993, on adopte un nouveau style de passeport comportant des propriétés uniques afin de prévenir toute reproduction ou toute modification.